



## COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE - 21560

### **BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL**

#### **Note de synthèse**

**Séance du 30 Avril 2026**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 57).

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par:

- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: [mairie-bressey@netcourrier.com](mailto:mairie-bressey@netcourrier.com),
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

#### **I – Section de fonctionnement, dépenses**

Le budget primitif 2026 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 931 698,15 € (égal au montant des recettes) dont 63 119,15 € de virement à la section d'investissement et 1 590,00 € d'opérations d'ordre entre sections. Le montant des dépenses réellement affectées au fonctionnement de la Commune est donc de 866 989,00 €.

Pour mémoire, le montant des dépenses prévisionnelles de l'exercice 2025 était de 910 081,01 € dont 186 810,01 € de virement à la section d'investissement et 1 590,00 € d'opérations d'ordre entre sections. Le montant des dépenses réellement affectées au fonctionnement de la Commune était donc de 721 681,00 €.

##### **a) Le montant prévisionnel des charges à caractère général (chapitre 011)**

Il s'élève à la somme de 316 450,00 € contre 204 372,00 € en 2025. Le montant des dépenses prévisionnelles liées à ce chapitre est donc en hausse de 112 078,00 € (soit + 54,840 %).

Les principales dépenses prévues sur ce chapitre concernent:

- l'entretien (chaudières, sanitaires, installations électriques, etc...) et la consommation (eau, électricité, gaz) des bâtiments communaux,
- l'entretien du matériel roulant (tondeuses, véhicule, etc...) et des autres biens mobiliers (poste de relevage à l'école élémentaire, etc...),
- les diverses maintenances (défibrillateurs, extincteurs, logiciels, portes automatiques de la Mairie, etc...),
- les achats de matières premières et de fournitures (carburant pour le matériel communal, produits divers d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires, fleurs pour les massifs communaux, fournitures pour les fêtes/cérémonies/réceptions, produits pharmaceutiques, vêtements de travail, etc...),
- les achats de prestations de services (fournitures de repas pour la restauration scolaire et extrascolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été, entretien de terrains, etc...),
- les formations payantes (B.A.F.A., etc...),
- les indemnités dues au régisseur des deux régies communales,
- l'impression du bulletin d'informations municipales,
- les transports divers (piscine olympique pour les élèves des deux écoles, remboursements de frais de déplacement pour le personnel),
- les frais d'affranchissement et de télécommunications,
- les frais des services bancaires,
- les diverses assurances,
- les taxes foncières.

b) **Le montant prévisionnel des charges de personnel** (chapitre 012)

Il s'élève à la somme de 444 100,00 €, il était de 427 500,00 € en 2025. Les charges prévisionnelles de personnel sont donc en augmentation de 16 600,00 € par rapport à 2025 (soit + 3,883 %).

Les principales dépenses prévues sur ce chapitre concernent:

- les salaires et cotisations versés pour le personnel communal;
- les cotisations dues à l'assurance WILLIS TOWERS WATSON, assurance qui permet de rembourser à la Commune tout ou partie des arrêts de travail des agents;
- la cotisation au Comité National d'Action Sociale qui permet au personnel communal de bénéficier de certains avantages sociaux.

Il est à noter que les charges sont en hausse car l'augmentation des cotisations retraites des employeurs territoriaux au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux se poursuit. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le taux de ces cotisations passe de 34,65 % à 37,65 %.

De plus, en 2026, la Commune doit recruter deux agents recenseurs ainsi qu'un coordonnateur pour mener à bien les opérations du recensement de la population.

c) **Le montant prévisionnel des atténuations de produits** (chapitre 014)

Il s'élève à 14 797,00 € contre 15 373,00 € en 2025 soit une diminution de 576 € par rapport à 2025 (soit - 3,747 %). Ces dépenses prévisionnelles correspondent principalement au prélèvement du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ainsi qu'à l'attribution de compensation versée par la Commune à Dijon Métropole au titre de l'année 2026.

d) **Le montant prévisionnel des APA** (chapitre 016)  
Néant.

e) **Le montant prévisionnel des RSA / Régularisations de RMI** (chapitre 017)  
Néant.

f) **Le montant prévisionnel des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)  
Il s'élève à la somme de 73 650,00 € contre 63 600,00 € en 2025. Les charges prévisionnelles de gestion courante sont donc en augmentation de 10 050,00 € par rapport à 2025 (soit + 15,802 %).

Les principales dépenses prévues sur ce chapitre concernent:

- les indemnités et cotisations versées pour les élus,
- les participations de la Commune aux A.L.S.H. «Club Jeunesse» de Chevigny-Saint-Sauveur et «Les Cèdres» de Quétigny,
- la participation communale au Relais Petite Enfance de Chevigny-Saint-Sauveur,
- les subventions versées aux C.C.A.S. de Bresse-sur-Tille, à l'École élémentaire de Bresse-sur-Tille ainsi qu'aux différentes associations (AFM Téléthon, Amicale du Don de Sang Bénévole de Chevigny-Saint-Sauveur, Les Amis des Bêtes, Comité des Fêtes de Bresse-sur-Tille, etc...).

g) **Le montant prévisionnel des frais de fonctionnement des groupes d'élus** (chapitre 6586)  
Néant.

h) **Le montant prévisionnel des charges financières** (chapitre 66)  
Il est de 17 842,00 € contre 10 836,00 € en 2025 soit une augmentation de 7 006,00 € par rapport à 2025 (soit + 64,655 %). Les dépenses prévues sur ce chapitre concernent les intérêts des emprunts en cours.

i) **Le montant prévisionnel des charges spécifiques** (chapitre 67)  
Il est de 150,00 € en 2026. Pour mémoire, en 2025, aucune somme n'avait été budgétisée à ce chapitre. Les dépenses prévues concernent les éventuels titres d'annulation sur des exercices antérieurs que la Commune serait amenée à émettre.

j) **Le montant prévisionnel des dotations aux provisions, dépréciation (semi-budgétaires)** (chapitre 68)  
Néant.

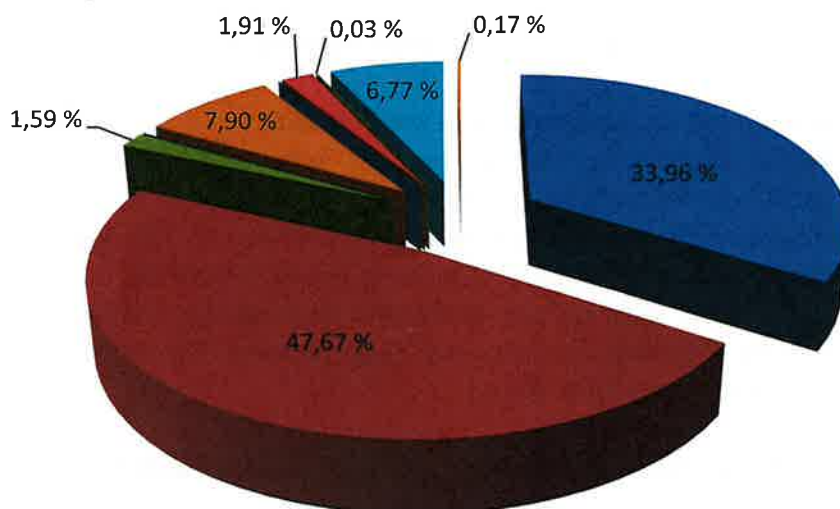
k) **Virement à la section d'investissement** (chapitre 023)  
Il s'élève à 63 119,15 € cette année. Pour mémoire, en 2025, le montant du virement à la section d'investissement s'élevait à 186 810,01 € (soit - 66,212 %).

l) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042)  
Il s'élève à 1 590,00 € (amortissements 2026 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon) identique à 2025. À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes d'investissement au chapitre 040.

m) **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043)  
Néant.

## Section de fonctionnement, dépenses

■ Charges à caractère général: 316 450,00 €	■ Charges de personnel: 444 100,00 €
■ Atténuations de produits: 14 797,00 €	■ APA: 0 €
■ RSA / Régularisations de RMI: 0 €	■ Autres charges de gestion courante: 73 650,00 €
■ Frais de fonctionnement des groupes d'élus: 0 €	■ Charges financières: 17 842,00 €
■ Charges spécifiques: 150,00 €	■ Dotat° aux provisions, dépré° (semi-budgétaires): 0 €
■ Virement à la section d'investissement: 63 119,15 €	■ Opérat° ordre transfert entre sections: 1 590,00 €
■ Opérat° ordre intérieur de la section: 0 €	



## II – Section de fonctionnement, recettes

Le budget primitif 2026 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 931 698,15 € (égal au montant des dépenses). Compte tenu du montant de l'excédent antérieur reporté, soit 236 341,98 € et des opérations d'ordre entre sections soit 0 €, le montant des recettes prévisionnelles affectées au fonctionnement de la Commune est donc de 695 356,17 €.

Pour mémoire, le montant des recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2025 étaient de 910 081,01 € dont 215 389,97 € d'excédent antérieur reporté et 0 € d'opérations d'ordre entre sections. Le montant des recettes prévisionnelles affectées au fonctionnement de la Commune était donc de 694 691,04 €.

a) **Le montant prévisionnel des atténuations de charges** (chapitre 013)

Il s'élève à 6 000,00 € en 2026, il était de 15 000,00 € en 2025 (soit - 60,000 %). Cette recette prévisionnelle concerne le remboursement de rémunérations du personnel (arrêts de travail du personnel et prises en charge financières de l'État d'une partie du coût des emplois aidés recrutés par la Commune).

b) **Le montant prévisionnel des APA** (chapitre 016)

Néant.

c) **Le montant prévisionnel des RSA / Régularisations de RMI** (chapitre 017)

Néant.

d) **Le montant prévisionnel des produits des services** (chapitre 70)

Il s'élève à 103 519,00 € en 2026 contre 97 419,00 € en 2025; une augmentation de 6 100,00 € (soit + 6,262 %) est donc prévue à ce chapitre. Les produits de service complètent les recettes de la collectivité: concessions dans le cimetière, recettes des accueils périscolaire et extrascolaire, restauration scolaire, etc...

e) **Le montant prévisionnel des impôts et taxes** (chapitre 73)

Il s'élève à 41 413,00 € en 2026, il était de 41 809,00 € en 2025; une diminution de 396,00 € est donc prévue à ce chapitre (- 0,947 %).

Cette année, la Dotation de Solidarité Communautaire versée par Dijon Métropole à la Commune sera de 31 413 € contre 31 809 € en 2025.

Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, elle dépend des ventes et acquisitions immobilières sur le territoire, ce qui est très variable, d'où une prévision d'ordinaire prudente. Au jour de cette séance, le montant exact revenant à Bressey-sur-Tille n'étant pas connu, une prévision a été faite de 10 000,00 €.

f) **Le montant prévisionnel de la fiscalité locale** (chapitre 731)

Il s'élève à 420 248,00 € en 2026, il était de 415 864,00 € en 2025; une augmentation de 4 384,00 € est donc prévue à ce chapitre (+ 1,054 %).

Les recettes fiscales de la Commune sont stables notamment du fait que le Conseil Municipal, en sa séance du 30 avril 2026, a voté, sans augmentation par rapport à 2025, les taux d'imposition communaux des taxes directes locales suivants:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 45,01 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 37,11 %,
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale): 9,91 %.

g) **Le montant prévisionnel des dotations et participations** (chapitre 74)

Il s'élève à 108 241,00 € contre 106 727,00 € en 2025 soit une augmentation de 1 514,00 € (+ 1,419 %).

Les recettes prévisionnelles de ce chapitre sont en hausse. Elles représentent essentiellement les dotations qui seront perçues de l'État ainsi que les prestations qui seront versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or à la Commune au titre des actions en faveur de la jeunesse bresseylienne.

Il est à noter, qu'en 2026, une dotation de 1 922,00 € sera perçue de l'État pour l'organisation de l'enquête du recensement de la population.

h) **Le montant prévisionnel des autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Il s'élève à la somme de 15 935,17 €, il était de 17 872,04 € en 2025; soit une baisse de 1 936,87 € (- 10,837 %). Ces recettes prévisionnelles proviennent notamment des revenus des immeubles (location du logement communal, locations des parcelles communales, locations de la salle des fêtes).

i) **Le montant prévisionnel des produits financiers** (chapitre 76)

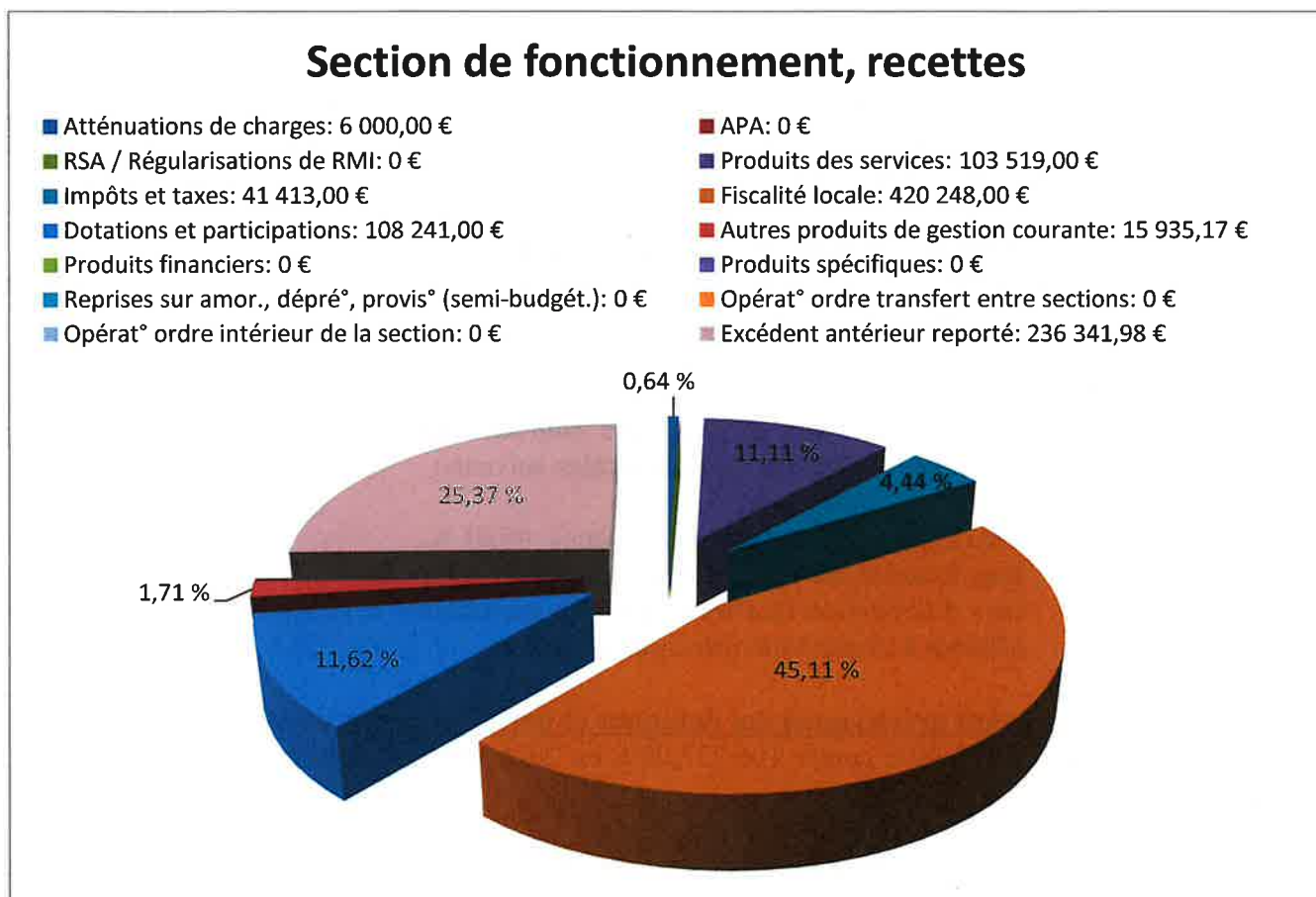
Néant.

j) **Le montant prévisionnel des produits spécifiques** (chapitre 77)  
Néant.

k) **Le montant prévisionnel des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)** (chapitre 78)  
Néant.

l) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042)  
Néant.

m) **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043)  
Néant.



### **III – Section d'investissement, dépenses**

Le budget primitif 2026 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 1 881 293,75 € (égal au montant des recettes); dont 1 794 188,75 € de restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent pour la rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle (mission de maîtrise d'œuvre, diverses missions obligatoires, sondage étanchéité et travaux) et aucun déficit d'investissement reporté. Pour mémoire, les dépenses d'investissement prévues en 2025 étaient de 1 923 390,38 € dont 89 394,38 € de restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice 2024 (84 181,58 € dans le cadre de la rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle et 5 212,80 € pour l'acquisition de deux photocopieurs pour les écoles maternelle et élémentaire) et aucun déficit d'investissement reporté.

a) **Le montant prévisionnel des RSA** (chapitre 018)

Néant.

b) **Le montant prévisionnel des immobilisations incorporelles** (sauf 204) (chapitre 20)

Néant.

c) **Le montant prévisionnel des subventions d'équipement versées** (chapitre 204)

Néant.

d) **Le montant prévisionnel des immobilisations corporelles** (chapitre 21)

Il s'élève à 15 525,00 € en 2026.

Les principales dépenses d'investissement 2026 prévues sont résumées dans le tableau ci-après:

<b>OPÉRATIONS PROJETÉES</b>	<b>MONTANTS BUDGÉTISÉS</b>
Afforestation pédagogique biodiverse	1 500,00 €
Installation d'une chaudière dans le logement communal	4 000,00 €
Acquisition de poubelles pour les espaces communaux extérieurs	2 376,00 €
Acquisition de deux onduleurs pour les ordinateurs du service administratif	280,00 €
Acquisition de divers mobiliers	720,00 €
Acquisition de panneaux de basketball et de filets de handball	4 500,00 €
Acquisition d'un lave-linge	149,00 €
Acquisition de rideaux pour la salle des fêtes	2 000,00 €

e) **Le montant prévisionnel des immobilisations reçues en affectation** (chapitre 22)

Néant.

f) **Le montant prévisionnel des immobilisations en cours** (chapitre 23)

Il s'élève à 10 908,00 € en 2026.

Cette dépense prévisionnelle est affectée au paiement des travaux de rénovation de l'école maternelle. Les différents éléments budgétisés sont des coûts supplémentaires au marché initial du lot 1 «Démolition - Curage - Désamiantage» engendrés par la découverte d'amiante sur le chantier.

g) **Le montant prévisionnel des dotations, fonds divers et réserves** (chapitre 10)  
Néant.

h) **Le montant prévisionnel des subventions d'investissement** (chapitre 13)  
Néant.

i) **Le montant prévisionnel des emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16)  
Il s'élève à 60 672,00 € en 2026.

Actuellement, trois emprunts restent à rembourser:

- un pour la construction de l'école élémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (dernière échéance en 2034),
- un pour l'acquisition de l'ancien café restaurant «Chez Dom» auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté (dernière échéance en 2037),
- un pour la réhabilitation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (dernière échéance en 2045).

Le capital restant dû après 2026 s'élèvera à 860 395,75 €.

j) **Compte de liaison: affectation (BA, régie)** (chapitre 18)  
Néant.

k) **Le montant prévisionnel des participations et créances rattachées** (chapitre 26)  
Néant.

l) **Le montant prévisionnel des autres immobilisations financières** (chapitre 27)  
Néant.

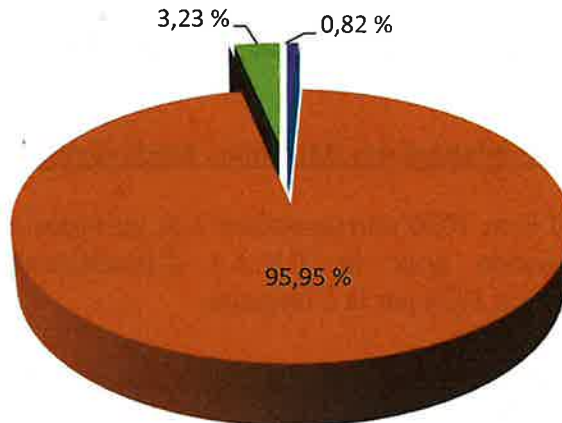
m) **Chapitres d'opérations pour compte de tiers** (chapitre 45)  
Néant.

n) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040)  
Néant.

o) **Opérations patrimoniales** (chapitre 041)  
Néant.

## Section d'investissement, dépenses

■ RSA: 0 €	■ Immobilisations incorporelles: 0 €
■ Subventions d'équipement versées: 0 €	■ Immobilisations corporelles: 15 525,00 €
■ Immobilisations reçues en affectation: 0 €	■ Immobilisations en cours: 1 805 096,75 €
■ Dotations, fonds divers et réserves: 0 €	■ Subventions d'investissement: 0 €
■ Emprunts et dettes assimilées: 60 672,00 €	■ Compte de liaison: affectation (BA, régie): 0 €
■ Participations et créances rattachées: 0 €	■ Autres immobilisations financières: 0 €
■ Chapitres d'opérations pour compte de tiers: 0 €	■ Opérations d'ordre de transfert entre sections: 0 €
■ Opérations patrimoniales: 0 €	



### IV – Section d'investissement, recettes

Le budget primitif 2026 est arrêté en section d'investissement recettes à la somme de 1 881 293,75 € (égal au montant des dépenses); dont 986 337,00 € de restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent (subventions attribuées par l'État, le Département de la Côte-d'Or et Dijon Métropole pour la rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle) et 638 055,69 € d'excédent d'investissement reporté. Pour mémoire, les recettes d'investissement prévues en 2025 étaient de 1 923 390,38 € dont aucun reste à réaliser (R.A.R.) de l'exercice 2024 et 76 755,49 € d'excédent d'investissement reporté.

a) Le montant prévisionnel des RSA (chapitre 018)  
Néant.

b) Le montant prévisionnel des subventions d'investissement (chapitre 13)  
Il s'élève à 120 000,00 € en 2026 correspondant à une demande de participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté au financement des travaux de rénovation de l'école maternelle.

c) Le montant prévisionnel des emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)  
Néant.

d) Le montant prévisionnel des immobilisations incorporelles (sauf le 204) (chapitre 20)  
Néant.

e) **Le montant prévisionnel des subventions d'équipement versées** (chapitre 204)  
Néant.

f) **Le montant prévisionnel des immobilisations corporelles** (chapitre 21)  
Néant.

g) **Le montant prévisionnel des immobilisations reçues en affectation** (chapitre 22)  
Néant.

h) **Le montant prévisionnel des immobilisations en cours** (sauf 2324) (chapitre 23)  
Néant.

i) **Le montant prévisionnel des dotations, fonds divers et réserves (hors article 1068)**  
(chapitre 10)  
Il s'élève à 11 520,00 € en 2026 correspondant à la prévision d'encaissement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) d'investissement versé par l'État pour l'investissement réalisé en 2024 par la Commune.

j) **Le montant prévisionnel des excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068)** (chapitre 1068)  
La Commune a décidé d'affecter en 2026 de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 60 671,91 € au compte 1068.

k) **Le montant prévisionnel des autres subventions d'investissement non transférables** (chapitre 138)  
Néant.

l) **Le montant prévisionnel des emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16)  
Néant.

m) **Compte de liaison: affectation (BA, régie)** (chapitre 18)  
Néant.

n) **Le montant prévisionnel des participations et créances rattachées** (chapitre 26)  
Néant.

o) **Le montant prévisionnel des autres immobilisations financières** (chapitre 27)  
Néant.

p) **Le montant prévisionnel des produits des cessions d'immobilisations** (chapitre 024)  
Néant.

q) **Chapitres d'opérations pour le compte de tiers** (chapitre 45)  
Néant.

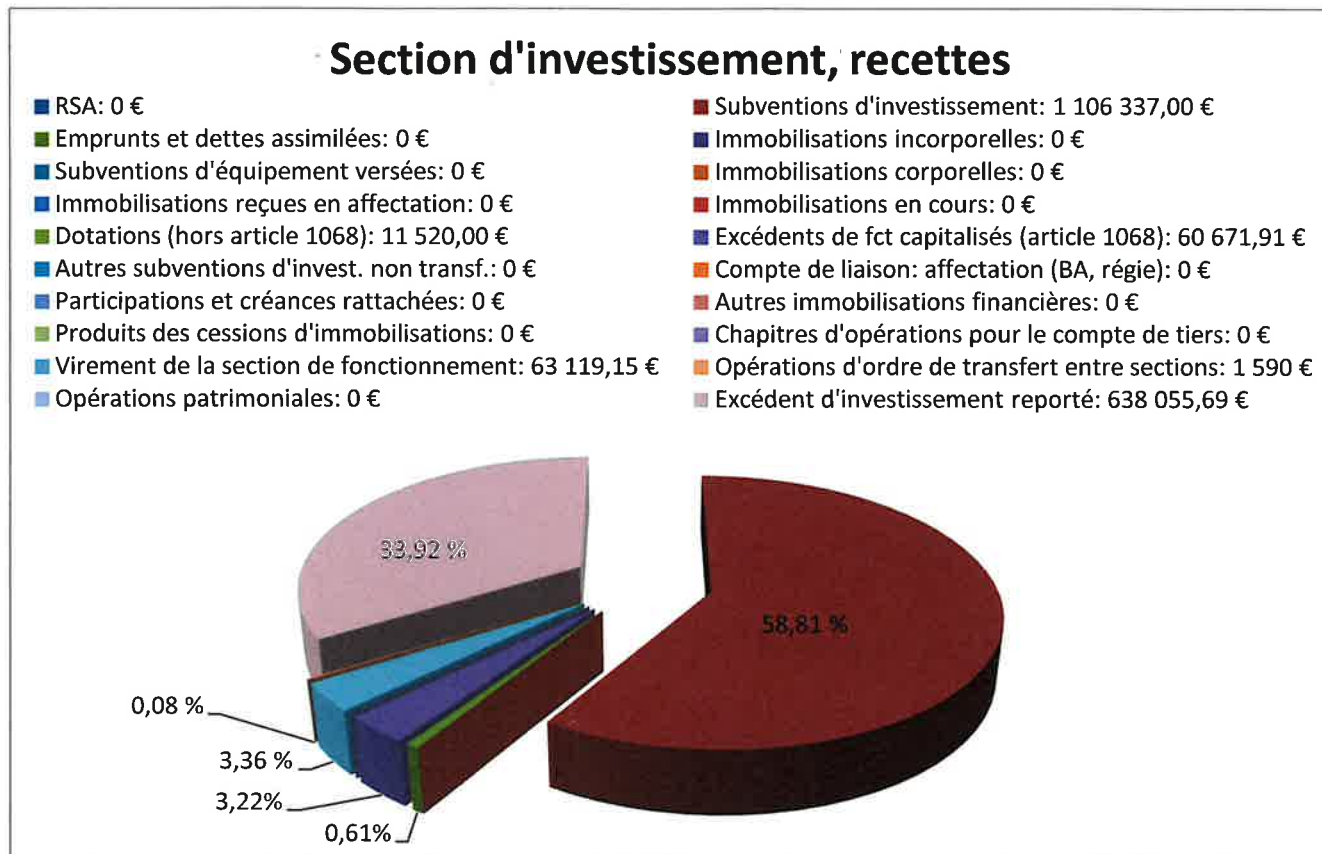
r) **Virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021)  
Il s'élève à 63 119,15 € cette année. Pour mémoire, en 2025, le montant du virement à la section de fonctionnement s'élevait à 186 810,01 €.

s) **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040)

Il s'élève à 1 590,00 € (amortissements 2026 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon) identique à 2025. À noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

t) **Opérations patrimoniales** (chapitre 041)

Néant.



**V – Informations statistiques**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population totale de Bressey-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) est de 1 109. Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle était de 1 124.

Fait à Bressey-sur-Tille, le 30 Avril 2026

Le Maire,

L. SANCHEZ

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 19 MAI 2026

